

Sortir de curatelle renforcee

Par laure du 13, le 20/08/2012 à 16:13

Bonjour,

Comment se sortir d'une curatelle renforcée car cela fait 6 ans que j'y suis ?

Merci.

Par Afterall, le 20/08/2012 à 16:39

Bonjour,

Depuis l'entrée en vigueur de la loi loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 , les causes de fin de la mesure de protection sont les suivantes :

- en l'absence de renouvellement à l'expiration de la durée fixée par le juge des tutelles dans son ordonnance initiale ; (qui ne peut être supérieure à 5 ans).
- en cas de jugement de mainlevée passé en force de chose jugée;
- en cas de décès de l'intéressé.

Par ailleurs, le juge des tutelles peut, à tout moment, mettre fin à la mesure initialement prise, la modifier ou lui substituer une autre mesure, après avoir recueilli l'avis de la personne chargée de la protection (= le curateur). Il statuera **au vu d'un certificat médical**[s][/s].

Par laure du 13, le 20/08/2012 à 16:46

cela veut dire que je doit attendre 5 ans pour refaire une demande de mainlevée car en jugement initiale il n'a pas fixé de duree

je suis repasser devant le juge des tutelles la au mois de decembre 2011 et donc la la mesure a été reprononcer pour 5 ans

merci pour vos reponses cordialement

Par Afterall, le 20/08/2012 à 17:09

Tout est indiqué à l'article 442 du code civil.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006427485&cidTexte=LEGIT La durée de 5 ans est maximale. Le juge peut prononcer la mainlevée bien avant. Tout dépend en fait de votre état de santé et de l'avis de votre médecin traitant.

Par laure du 13, le 20/08/2012 à 17:12

mon état de santé est bon mais mon avocat ma dit quil falait repasse devan un expert et que le certificat de mon medecin etait pas pris en compte

Par Afterall, le 20/08/2012 à 17:22

Vous devriez interroger DIRECTEMENT le juge des tutelles...

Par laure du 13, le 20/08/2012 à 17:30

comment interroger le juge des tutelle elle n'a jamais repondu a aucuns de mes couriers

Par Afterall, le 20/08/2012 à 18:10

Envoyez lui, par courrier recommandé, une demande de mainlevée de la mesure de protection accompagnée d'un certificat de votre médecin traitant attestant de votre nouvel état de santé.

Par ingrida13081980, le 14/06/2013 à 19:10

bonjour je m'appelle ingrid fougerat je suis sous curatelle depuis plus de deux ans, je voudrai m'en sortir car si je l'ai demandée cétait pour ma fille car je fesai énormément de crises de boulimie et puis cela fait 1 ans et 4 mois que je n'en fait plu et de plus le père de ma fille et sa belle mère l'ont manipulait pscycologiquement avant bien sur de m'avoir manipulait avant de leurs gentillèse envers moi et de leurs avoir fait confiance et de l'avoir changer d'école et depuis je me bat depuis presque deux ans pour pouvoir enfin la voir, puisque ma propre fille me rejette totalement. comment dois je faire pour me sortir de ma curatelle renforcée ? car je suis mieux et je gére totalement mon argent de poche qu'elle me donne ,c'est accés urgent car je suis avec quelq'un actuellement ou je suis super bien avec lui et dont il a deux magnifiques filles. s'il vous plait c'est accés urgent veuiller me répondre sil vous plait. merci de votre réponse . a trés bientot j'attend votre réponse avec impatience . mlle fougerat ingrid .[smile7]

Par **Jibi7**, le **14/06/2013** à **20:08**

Si vous êtes sous curatelle simple, peut être pourriez vous en parler avec votre curateur + medecin traitant qui surement vous enverra vers le medecin expert de la specialité qui vous concerne.

Si la personne qui vous vous accompagne peut se substituer a une association tutelaire proposez le ensuite.

si vous etes sous curatelle renforcee il faut alors en passer par une expertise officielle, voire contrexpertise s'il y avait desaccord.

En tous les cas faites vous aider et conseiller par une assistante sociale, des associations familiales, la maison de la justice et du droit afin de preparer votre dossier sans prendre de risques.

Par ingrida13081980, le 16/06/2013 à 16:37

bonjour jibi7 . merci de vos conseils . je vai faire lz nécéssaire et en parler avec mon pscychiatre lors c'est lui qui ma mise sous curatelle renforcée car je dépensai trop a causes de mes crises de boulimie ,maintenant je vai beaucoup mieu depuis février 2012 lors je n'en fait plu du tout ,je lui en parlerai lors de mon rendez vous le 20 juin . j'éspère pouvoir m'en sortir acés rapidement car jai trouvait mon bonheur avec un homme merveilleux. je vous tiendrez au courant aprés mon rendez vous avec mon pscychiatre. merci de vos conseils . cordialement. mlle fougerat ingrid.

Par Miche64, le 04/06/2014 à 22:11

Bonjour

Je suis sous curatelle renforcée depuis octobre 2012 suite à un passage difficile qui a entraîné un important découvert. Mon médecin de l'époque m' placé sous curatelle. Cela m'a effectivement aidé à sortir de cette situation délicate, mais dorénavant je suis tout à fait capable de gérer correctement mes comptes. Surtout que l'organisme de protection a fait plusieurs erreurs assez grave dont je me suis aperçu en consultant mes relevés. Des factures payées deux fois, une assurance qui continuait à prélever alors que je n'avais plus de véhicule, deux successions très mal gérées (délais interminable du service juridique, quatre mois, alors qu'en deux coups de fil et un mail j'ai résolu le problème), des fausses informations sur mon liquide disponible, etc... J'ai fini de régler mes dettes et souhaite sortir de ce dispositif. Dans ce but il faut passer une expertise à mes frais (cher!), ensuite écrire au juge qui demandera l'avis de la curatrice. Etant donné qu'elle s'y refuse, je n'ai aucune chance d'en sortir. Surtout que cette curatelle me coûte 90€ par mois et j'ai calculé qu'en cinq ans j'aurai versé plus de 5000€ !!!!! Rentable! Surtout que tout est mensualisé et qu'elle n'a rien à faire. De plus elle m'a chargé de contacter la banque de france pour le remboursement de la dette. Comme ca a été le cas de la mensualisation aux impôts, et d'autres....

Par Jibi7, le 04/06/2014 à 22:21

Bonsoir Miche

Pour l'expertise demandez au greffe du juge des tutelles de vous indiquer une liste de medecins experts (liste du tribunal) certains consultent en hopital, et si votre medecin de famille fait une ordonnance pour expertise ou contrexpertise, il n'est pas si sur que cela coute si cher le greffe vous indiquera ce que cela coute s'il est désigné par le juge . bon courage

Par Miche64, le 04/06/2014 à 22:44

J'ai été mis sous curatelle suite à un important découvert, cela pour cinq ans, alors que cela fait vingt six ans que je gère mes affaires sans aucun incident jusqu'à cette période de deux mois qui ont suivi le décès de ma mère où j'ai dépassé largement mon budget.

Par Jibi7, le 05/06/2014 à 09:06

on ne met pas sous curatelle renforcee sans qu'il y ait demande et intervention d'un tiers.. si vous avez de la famille ou des "tiers" favorables a la reprise en main de votre autonomie, peut être pouvez vous proposer la substitution d'un conseil de famille (qui porte ce nom, même sans membre de la famille) a cette curatrice.

vous pouvez produire aussi un décompte du cout de la curatelle (y compris social et moral) pour justifier du poids inutile sur votre situation..

ex si votre découvert était de 50 000€ = 5000€ = 10% ajoutés aux dépenses abusives sont injustifiables pour ce résultat.

Par jacou74, le 28/07/2014 à 17:08

parlez en a dieudo; je pense qu'il en fera bientôt un squetche qui aura pour effet de remettre l'eglise au milieu du village

Par courbet, le 06/09/2016 à 10:04

Ma curatelle fini au mois de mars 2017, le juge des tutelles doit -il me recontacter pour m'informer de la fin de cette mesure.

Ma curatrice a -t'elle un délai pour prévenir

le juge, de la fin de cette mesure. A t'elle la décision de continuer cette mesure sans mon avis, et celui du juge.

Cordialement

Par cossette55, le 14/10/2016 à 07:34

bonjour je suis curatrice de ma fille mais le juge veut la mettre sous curatelle mandataire alors que c'est comptes sons bien gérer jamais a découvert elle fait un peut se quelle veut avec sons argents tout se monde sous curatelle n'ont déjà pas une très belle vie tout se qui intéresse le tribunal c'est leurs patrimoines le reste ils sans foutes quand ont regarde tout les commentaires tout le monde se plains quand on voie qu'ils arrive a vider des comptes entier c'est honteux ont leurs laisse a peine de quoi se nourrir pour moi se sont tous des voleurs et quand on veut enlever une curatelle il faut passer par un medecin du tribunal ou et l'arnaque ils travail main dans la main ont se bat pour beaucoup de chose en france pourquoi pas contre cette injustice de curatelle

Par Hazid anser, le 17/10/2016 à 16:29

Bonjour je suis sous curatelle depuis 2 ans suite a un divorce ma femme etant responsable de cette situations je ne comprend pas pourquoi c'est moi qui et penaliser alors que c'est ma femme la responsable et j'en subit les consequence cette justice et pourris telement je culpabilise alors que je ne suis pour rien de ma situation je vie avec 480euro par mois alors que je percois 1400euro au et cette argent ??? Bien sur cette argent et partager avec ses donneur d'ordre quelle exemple pauvre france quelle injustices je subit encore 3 ans a tirer croyait moi j'en souffre vraiment

Par cossette55, le 17/10/2016 à 16:56

bonjour encore 3 ans mais se sera reparti sur 5 ans si le juge des curatelle le décide et sa sans votre accord pour se qui et de ma fille je vais me battre et pas me laisser faire par tout c'est voleurs il y a que l'argent qui les intéresse n'attendez pas plus longtemps pour demander une main lever au prés du juge bon courage j'écrirait la suite de ma situation

Par assurmoi, le 19/10/2016 à 11:37

j'aimerai créer une association pour défendre toutes les personnes qui sont sous curatelle renforcée moi je passe devant le juge des tutelles pour fin de cette mesure j'ai rdv chez l'expert le 21 j' ai un certificat de mon médecin traitant, et de mon phys, qui demande la mainlevée, j'espère que ces derniers seront pris en compte par l'expert.

Ma curatrice me prend $95\pounds$ par mois et ce fait des réajustement de $3250\pounds$ tous les ans ce qui fait 4340\$ par an au total sur 5ans je lui ai donner $21700\pounds$.

A ce prix ils peuvent changer de voiture et se payer des vacances, c'est du vol manifeste ,mais personnes ose se rebeller devant cette injustice c'est de la spoliation de compte. Prenons nous par la main pour dénoncer cette injustice, ce vol, qui est plus néfaste qu'autre chose

Par cossette55, le 19/10/2016 à 11:59

bonjour si le phys donne sons accord il devrait pas avoir de probleme pour l'association comment faire? de toute façon se sont des voleurs

Par buquet, le 28/10/2016 à 06:50

bonjour je suis curatelle mais je veux la retitr je peut me gere seeule je suis femme qui es pense pas beaucpoup mercibeaucoup onne une reponse svp

Par cossette55, le 28/10/2016 à 07:20

bonjour sans l'accord du psy.tu ne peut pas en sortir a moins d'entamer une procédure judiciaire qui et très longue surtout si tu a de l'argent il veule tout s'approprier tout c'est voleurs

Par americain55, le 07/11/2016 à 11:51

Je vient de passer mon expertise de sortie de curatelle renforcée, l'expert demande la mainlevée de cette procédure, de plus j'ai 2 certificats médicaux qui vont dans le sens de l'expertise un de mon médecin traitant et un de mon psy c'est ce qui faut qu'il faut faire. Ensachant que l'expertise revient à 160 euros de ta poche.

Par **Émile3170**, le **17/02/2019** à **20:10**

Salut moi c'est sylvain, je suis sous curatelle renforcée depuis deux ans. Je me sens mieux et souhaiterai faire levée cette mesure pour juste une curatelle simple ou mise sous sauvegarde de justice. Dans l'attente de vos reponses

Par Visiteur, le 17/02/2019 à 20:47

Bonjour Sylvain

Si vous nous disiez l'origine de cette mise sous contrôle, cela nous aiderait à estimer vos chances de parvenir à une mainlevée ou un aménagement...